



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 193/2023  
SÉANCE N° 9 DU 13 NOVEMBRE 2023

### FONDS D'AIDE AUX ATHLÈTES PRÉPARANT LES JEUX OLYMPIQUES OU PARALYMPIQUES PARIS 2024 – AFFECTATION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 7 novembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle (à partir de 17 h 21), Nicole Bouillon, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 17 h 39), Gwénaél Poisson, Christine Dubois (à partir de 17 h 26), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

#### **Étaient représentés**

Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Antoine Caplan a donné pouvoir à Julien Brocaïl.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 15 novembre 2023.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023**

**FONDS D'AIDE AUX ATHLÈTES PRÉPARANT LES JEUX OLYMPIQUES OU PARALYMPIQUES PARIS 2024 – AFFECTATION**

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 99/2023 du conseil communautaire du 19 juin 2023 créant un fonds d'aide aux athlètes préparant les Jeux Olympiques ou Paralympiques Paris 2024 et adoptant le règlement pour les modalités d'attribution,

Vu le budget primitif 2023 adopté le 19 décembre 2022,

Considérant que Laval Agglomération souhaite soutenir les athlètes de haut niveau de son territoire qui participeront aux Jeux Olympiques ou Paralympiques Paris 2024,

Après avis favorable de la commission sport,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Le bureau communautaire décide, par application du règlement d'attribution du fonds, d'affecter ainsi qu'il suit les montants à prélever sur le fonds d'aide d'un montant de 15 000 € :

Athlètes participant aux JO Paris 2024	Clubs	Montants accordés
Gabriel BORDIER	Union Sportive Saint Berthevin Athlétisme	7 500,00 €
Sounkamba SYLLA	Stade Lavallois Omnisports	7 500,00 €
<b>SUBVENTIONS ATTRIBUÉES</b>		<b>15 000,00 €</b>

**Article 2**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231113-S09-BC-193-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2023

Mise en ligne : 25-10-23